



NÉGOCIATIONS, LE RETOUR ...

Après avoir été la seule Organisation Syndicale Représentative responsable à signer l'accord collectif majoritaire portant exclusivement sur l'accompagnement social du projet de réorganisation qui permettait, pour ceux qui partent, de bénéficier **des montants de départs de plus de 25% supérieurs à ceux d'aujourd'hui pour (le congé de reclassement, les différentes primes : création d'entreprise, formations, indemnité supplémentaire DTFC,...) mais également des mesures de protection et de pouvoir d'achat pour ceux qui restent**, la **CFTC** n'a eu de cesse de demander à la Direction d'appliquer celui-ci et non l'accord unilatéral et de l'appeler à la reprise du dialogue.

Nous avons été entendus dans notre volonté de dialogue, et le 16 décembre 2021 suite à nos relances et celles des autres Organisations Syndicales Représentatives, la Direction nous a réuni et accepté le principe d'une discussion puis d'une négociation

Comme nous l'avions fait dans le cadre de l'accord majoritaire que nous avons signé, la **CFTC** a porté ces thèmes lors de celle-ci que sont : La garantie de l'emploi, le TAD (accompagnement financier et extension aux salariés non éligibles), le pouvoir d'achat (Intéressement, Participation, NAO et primes), la charge de travail **et surtout que l'ensemble des mesures de l'accord PDV soient intégralement reprises.**

La CFTC se félicite des avancées obtenues lors de ces négociations (avenant TAD, Prime Pouvoir d'Achat ou Prime Exceptionnelle). **Elle est donc signataire de ces accords** qui répondent aux attentes des salariés en prenant en compte nos revendications comme :

- ✓ Une **Prime Pouvoir d'Achat** revendiquée dans notre communication trimestrielle du 22 novembre 2021 et nos tracts du 13 et 20 décembre 2021 ;
- ✓ Un **remboursement one shot** pour l'achat de mobilier ou équipements informatique pour les salariés en TAD ;
- ✓ **2 jours de TAD au lieu de 1** avec l'éligibilité élargie à d'autres métiers ;
- ✓ Le **versement d'un forfait journalier** pour chaque jour télétravaillé.

Et Bonne nouvelle ces accords prévoient :

- ✓ **2 jours de télétravail au lieu d'1 jour** pour un plus grand nombre de salariés et une allocation forfaitaire de **3,25 € pour chaque jour télétravaillé (ordinaire ou exceptionnel).**
- ✓ Un remboursement one shot de **75 € net** maximum remboursés dans la limite de 50% de la facture pour l'achat de mobilier ou équipements informatique pour les salariés en TAD ;

✓ **Une Prime Pouvoir d'Achat versée en mars , d'un montant de :**

- **900€ net** (Non imposable) pour les salaires de moins de **45K€** brut annuel ;
- **700€ net** (Non imposable) pour les salaires entre **45K€ et 56570,13€** brut annuel ;
- **Environ 500€ net (625€ Brut)** pour les salaires de plus de **56570,13€** brut annuel (prime exceptionnelle imposable pour le collaborateur versée en avril).

La **CFTC** privilégie le dialogue, ce qu'elle n'a jamais cessé de faire notamment en demandant la réattribution des Tickets Restaurants et de la Subvention RIE pour les salariés en TAD occasionnel (TADO) sur la période de mars à décembre 2020.

- ✓ La Direction a entendu notre demande et a décidé de prendre en charge les frais de repas à hauteur de **315€ net** pour toutes celles et ceux impactés par cette mesure discriminatoire.

Suite aux différentes remontées que vous nous faites actuellement après les premiers départs dans le cadre du plan, Les élus **CFTC** sont mobilisés à vos côtés afin de vous apporter leur soutien et trouver avec vous des solutions.

La CFTC alerte la Direction notamment :

- Sur les réaffectations qui ne respecteraient pas le volontariat strict ;
- Sur les charges de travail qui pourraient engendrer des Risques Psycho-Sociaux.

La CFTC défend l'intérêt général de tous les salariés et ne fait pas du cinéma...

VOS ÉLUS CFTC, SONT LÀ, À VOS COTÉS POUR DÉFENDRE VOS DROITS, TOUT SIMPLEMENT !



VOS CONTACTS

Chantal AUDIFAX, Linda BENALI, Salima BOUAZA, Philippe BOURDELIN, Frédéric BOURDELLE, Stephan BUREAU, Thomas DEUDON, Jean Louis ETTINGER, Xavier FAURE, Franck GUEDE, Christophe GUERANGER, Laurent HACKENHEIMER, Laurianne HORLAVILLE, Vincent LEDROLE, Xavier LUX, Abdel M'HARI, Jocelyne MULLER, Tienda NACER, Cécilia PEREIRA, Cécile POIRIER, Sofiane REKKAB, Jean ROLLAND, Ramata SY, Francky TABUTEAU, Marius TIMOFTE.

Retrouvez toutes nos communications sur notre site internet <https://www.cftcsfr.fr/> rubrique nos publications, dans l'intranet <http://collab/sites/os/CFTC/default.aspx>.